

## Domaine Santé

## Filière Sage-femme

## Habiletés cliniques – Sage-femme 2

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1005.F.22

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 4

Type :  Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

## 2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. [https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales :

- Ab1 à Ab7
- Bb1 et Bb3
- Cb2
- Db1, Db2, Db3
- Eb1
- Fb1, Fb2, Fb3
- Gb1, Gb2, Gb3, Gb4

## À l'issue du module l'étudiant.e sera capable de :

- Intégrer les bases de la sémiologie des grands systèmes et faire des liens avec les situations cliniques rencontrées dans le domaine de la santé et de la périnatalité.
- Comprendre la physiologie et le mécanisme de certaines pathologies liées au système cardiaque, pulmonaire et abdomino-rénal, afin d'acquérir les bases de l'examen clinique de ces trois systèmes, par un entraînement ciblé et pratique à l'examen hors grossesse.
- Réaliser et acquérir les actes de soins selon les critères et techniques en vigueur dans les soins et acquérir de la dextérité. Respecter les règles ci-dessous :  
Organisation, Responsabilité, Sécurité, Confort, Economie, Ergonomie, Efficacité, Transmission, Durabilité, Qualité relationnelle du soin.
- Maîtriser l'examen clinique du Nouveau-né sain
- Prendre en soins un nouveau-né selon les règles du TABC en salle d'accouchement
- Démontrer un raisonnement sur la base d'études de cas
- Réaliser et maîtriser des calculs médicaux dans des cas cliniques avec calculatrice
- Intégrer les particularités des plaies avec une cicatrisation de seconde intention
- Acquérir un vocabulaire médical adéquat

---

#### 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

---

**Contenus :**

- Ateliers de soins de base
- Atelier de soins obstétricaux
- Calcul médical avec calculatrice
- E learning : Nouveau-né examen clinique
- Cours
- Cours sémiologie pulmonaire et cardiovasculaire
- Cours-réponses examen clinique du nouveau-né
- Cours /atelier *Teamsteps*
- Vocabulaire médical

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaires
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratiques simulées
- Examen clinique (atelier pratique)
- Autres

**Exigences de fréquentation :**

20% d'absence tolérées sur le nombre d'heures total de cours en présentiel. Les cours mentionnés ci-dessous ont leurs propres exigences.

Cours à présence obligatoire (100% de présence) :

Pratiques Simulées – Ateliers pratique (y compris Examen clinique) - Pratique réflexive - Accompagnement corporel – Relations professionnelles - Séminaires

Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

Si les absences cumulées aux cours à présence obligatoire (avec certificat médical) et aux cours non désignés comme tels dépassent 20% du temps de présentiel total du module, l'étudiant. e ne pourra pas se présenter aux examens.

---

#### 5. Modalités d'évaluation et de validation

---

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Un examen pratique portant sur l'anamnèse ciblée, l'examen clinique et la réalisation du SBAR ainsi que sur les connaissances vues en cours de sémiologie et dans les cahiers d'examen clinique. Il correspond à 100% de la note

- Période : semaine 29

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Les deux prérequis doivent être réalisés. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

---

#### 6. Modalités de remédiation et de répétition

---

**Remédiation**

- Remédiation possible en cas de note Fx au module  Pas de remédiation

- Modalités : Examen pratique. Valider le ou les deux soins en cas d'échec à un ou deux soins lors du premier examen.
- Période : semaine 37

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : semaine 51

---

**7. Bibliographie principale**

---

*Voir syllabus*

---

**8. Responsable de module**

---

**Responsable** : Christiane Sutter

**Enseignant.e.s** : *voir syllabus*

Descriptif validé le 26.01.2024 par

Catia Nunno Paillard  
Responsable de la filière